

Monsanto à l'assaut

La crise alimentaire de 2008 a relancé le débat sur les biotechnologies, censées accroître la productivité de l'agriculture africaine. Mais, comme leurs homologues altermondialistes occidentaux, les paysans du continent noir se méfient des conséquences sanitaires et sociales des organismes génétiquement modifiés. Le semencier américain Monsanto a donc décidé d'employer les grands moyens pour les imposer, avec l'aide du président burkinabé Blaise Compaoré. La résistance s'organise.

PAR FRANÇOISE GÉRARD *

PETTIT ETAT parmi les plus pauvres du monde, le Burkina Faso s'est discrètement lancé dans la culture des organismes génétiquement modifiés (OGM), en l'occurrence le coton Bt (1). Révélé au grand public en 2003, le partenariat de Ouagadougou avec le semencier américain Monsanto suscite d'autant plus la controverse parmi les paysans et les associations locales qu'il représente un test pour le développement des OGM dans toute l'Afrique de l'Ouest. Comment le Burkina Faso en est-il venu à travailler avec une entreprise célèbre pour son herbicide Roundup et son « agent orange » (2) ? La sacro-sainte « lutte contre la pauvreté » à laquelle les OGM apporteraient leur contribution en dynamisant l'agriculture burkinabé semble avoir bon dos, et les motivations réelles des partenaires commencent seulement à se faire jour sous la pression des associations...

C'est dans le plus grand secret que les premiers essais de coton Bt ont démarré au Burkina Faso, en 2001, en violation de la convention sur la diversité biologique de 1992 et le protocole de Carthagène sur la biosécurité de 2000. Ces traités internationaux stipulent que les pays concernés doivent se munir d'un cadre législatif et prendre les plus grandes précautions avant de commencer la culture d'OGM. En outre, les signataires s'engagent à informer la population des dangers et à ne prendre aucune décision sans une large concertation publique.

* Journaliste, Ouagadougou.

Pourtant, ce n'est qu'en 2003, lors d'un atelier sur la biosécurité à Ouagadougou, que la Ligue des consommateurs apprit l'existence de ces essais et divulguait ce que l'Institut de l'environnement et de la recherche agricole (Inera) avait dissimulé. Monsanto prétendit que les essais étaient effectués dans des « espaces confinés ». En réalité, il s'agissait de parcelles entourées de filets déchirés.

C'est donc « après coup » que le Burkina Faso se mit en règle, faisant ratifier par le Parlement, en avril 2006, le régime de sécurité en biotechnologie. Les soixante-quinze articles de cette loi auraient pu rassurer les opposants aux OGM, s'il n'était stipulé que son but est « de garantir la sécurité humaine, animale et végétale, et la protection de la diversité biologique et de l'environnement » (art. 22). L'Agence nationale pour la biosécurité (ANB) étant chargée de l'évaluation des risques. Or, d'après leurs opposants, c'est précisément parce que les risques sont incontrôlables que les cultures OGM sont contestées (3)...

Si Monsanto a choisi le Burkina Faso, c'est d'abord parce qu'il est le plus gros producteur de coton d'Afrique de l'Ouest, devant le Mali, le Bénin et la Côte d'Ivoire. En outre, sa situation géographique en fait le cheval de Troie des biotechnologies dans la région. Les frontières sont poreuses : on sait que les usines d'égrenage favorisent des échanges involontaires. La contamination « accidentelle » des plantes par les OGM profite aux firmes conquérantes,



BRUCE CLARKE. - « Vampirisée, mondialisée » (2004)

une plante contaminée ne pouvant revenir à son état antérieur et rien ne distinguant à l'œil nu une plante génétiquement modifiée d'une autre.

De plus, les contrôles techniques, très coûteux, ne sont pas à la portée des communautés rurales. Tout doucement, les OGM sont donc en train de s'imposer à l'insu des citoyens. Si le Bénin a renouvelé pour cinq ans un moratoire sur les OGM, le Mali vient de céder à la pression et d'autoriser les essais de coton Bt.

Le Burkina Faso était le maillon faible de la région : son président Blaise Com-

paoré cherchait à renouer avec la « communauté internationale » après avoir soutenu activement l'ancien président du Liberia, M. Charles Taylor (4), pendant la très meurtrière guerre civile dans les années 1990. Il était soupçonné d'avoir alimenté le trafic d'armes et de diamants dans la sous-région. En quelques années, son pays est devenu un élève modèle des institutions financières internationales et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le partenariat avec Monsanto a ainsi constitué un geste politique envers les États-Unis, très mécontents de l'attitude de M. Compaoré.

Quand un assassinat devient une affaire d'Etat

PAR VINCENT QUATTARA *

C'ÉTAIT LE 13 décembre 1998, à 16 heures. La mort attendait le journaliste Norbert Zongo et ses compagnons (1) à environ cent kilomètres au sud de Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, dans une localité du nom de Sapouy. Le véhicule 4x4 qui les transportait est carbonisé. Les corps également. L'affaire va ébranler le Burkina Faso (2).

* Enseignant à l'université de Kouadougou (Burkina Faso), auteur de *L'ère Compaoré. Crimes, politique et gestion du pouvoir*, Klabha Editions, Paris, 2006.

Dès le 16 décembre naît le Collectif des organisations démocratiques et des partis politiques. La pression populaire oblige à mettre en place une commission d'enquête indépendante (CEI), le 18 décembre. Celle-ci comprend onze membres, dont trois représentants du pouvoir et différentes personnalités associatives. Après quelques hésitations, le Collectif accepte d'y participer.

Le 7 mai 1999, le rapport de la CEI atteste que la mort de Zongo est due à des motifs purement politiques liés à ses investigations sur l'assassinat de David Ouédraogo, chauffeur de M. François Compaoré, le frère du président. Accusé de vol par son « maître », Ouédraogo aurait été remis aux soldats de la « garde prési-

dentielle », et torturé à mort. Le rapport identifie six suspects et recommande que des poursuites judiciaires soient engagées. Mais deux des représentants de l'État à la CEI se désolidarisent de ces conclusions...

Sous la poussée des manifestations de rue réclamant justice, le président Blaise Compaoré annonce la transmission du dossier à un juge d'instruction, une réforme du régime de la sécurité présidentielle, la prise en charge sociale des familles de Zongo et de ses compagnons assassinés. Mais la tension ne baisse pas : en août 2000, cinq membres de la garde présidentielle sont inculpés dans l'affaire Ouédraogo. Parmi eux, MM. Marcel Kafando, Edmond Koama et Ousseini Yaro, également suspectés dans l'affaire Zongo. Ils sont reconnus coupables.

Condamné à vingt ans de prison pour actes de torture et assassinat dans l'affaire Ouédraogo, M. Kafando est tombé gravement malade en août 2001 et se trouve en convalescence chez lui. Ayant recouvré la santé, on s'attend à ce qu'il soit jugé dans le cadre du dossier Zongo ; mais, le 19 juillet 2006, à la surprise de tous, le juge Wenceslas Ilboudou prononce un non-lieu en sa faveur, sur la base de la rétractation d'un témoin à charge. Le 16 août, la chambre d'accusation du tribunal de grande instance de Ouagadougou confirme le non-lieu rendu en précisant que seules des « charges nouvelles » permettraient de rouvrir l'enquête.

ON POURRAIT en trouver dans la falsification du rapport de la CEI : des passages auraient été supprimés, notamment ceux mettant en évidence des contradictions dans la déposition de M. François Compaoré. Il en serait de même pour le rôle joué par le riche homme d'affaires Oumarou Kanazoé, qui bénéficie sans doute des largesses du pouvoir. Mais la demande de réouverture du dossier, en considération de ces faits, est rejetée par le ministère public le 18 juillet 2006.

Le 20 octobre 2008, à l'occasion de la 10^e Journée nationale pour la liberté de la presse, le Centre national de presse Norbert-Zongo a lancé une pétition ; pour le dixième anniversaire de sa mort, des milliers de manifestants ont réclamé eux aussi la réouverture de l'enquête. En 2008, quinze meetings ont été organisés, trois journées « villes mortes », deux journées de deuil.

LA DÉTERMINATION de la population est d'autant plus forte que, depuis des années, le pays connaît des crimes de sang classés sans suite, pendant que la « communauté internationale » félicite les autorités et accorde des titres honorifiques à son président. Le 1^{er} février 1992, soit deux mois après l'assassinat du professeur d'université Oumarou Clément Ouédraogo, à la grenade, en plein centre de la ville, l'École des hautes études internationales de Paris a élevé le président Compaoré au rang de docteur honoris causa. Le chef de l'État burkinabé jouit de soutiens politiques importants à Paris, où certains rêvent de lui attribuer le prix Nobel de la paix pour son rôle dans la « résolution » du conflit ivoirien (3).

Pourtant, face au mécontentement populaire, le gouvernement s'était senti obligé de mettre sur pied un « collège de sages », début 2001, avec mission de déceler les causes de cette crise. Ce collège a recommandé vérité, justice et réconciliation nationale. Le gouvernement a donc créé une commission chargée de la mise en œuvre de ces principes. Le 30 mars 2001 s'est ainsi tenue la Journée nationale du pardon. La cérémonie, qui avait eu l'aval des autorités coutumières et religieuses, concernait tous les crimes commis depuis l'indépendance du pays. Mais l'assassinat de Zongo et de ses compagnons en était exclu. Le Collectif des organisations démocratiques et des partis politiques a refusé de cautionner cette journée et s'est recueilli sur les tombes des victimes.

A partir de 2003, le ministre de l'agriculture Salif Diallo fit du coton OGM son cheval de bataille. L'Union nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPCB), dirigée par M. François Traoré, après avoir manifesté ses inquiétudes, modifia ses positions en échange de 30 % des parts de la Société des fibres textiles (Softex), la principale société cotonnaire burkinabé, privatisée à la demande de la Banque mondiale. Des paysans dissidents créèrent alors, en 2003, le Syndicat national des travailleurs de l'agropastoral (Syntap), farouchement opposé aux OGM. Un leader paysan, M. Ousmane Tiendrébogo, s'insurge : « Chez nous, il n'y a que l'agriculture ; on n'a pas le droit de jouer à la roulette russe avec notre avenir. »

Face à l'UNPCB se trouvent trois sociétés cotonières : la Softex, dans la région Ouest, la Société cotonnaire du Gourma (Socoma, ex-Dagris), dans la région Est, et Faso Coton, dans la région Centre. Elles fixent avec l'UNPCB le prix annuel : 165 Francs CFA (0,25 euro) le kilo de coton « premier choix » pour 2008. Elles fournissent – à crédit – les intrants, les insecticides et les herbicides nécessaires puis, quand la récolte est faite, viennent la collecter dans les champs pour l'amener à l'usine d'égrenage.

Cette « prise en charge » héritée du système colonial est à double tranchant, car elle ne laisse guère d'autonomie au producteur. Propriétaire de sa parcelle, il peut théoriquement abandonner le coton s'il estime le bénéfice insignifiant, et adopter une autre culture de rente,

(1) Le coton Bt est une variété locale à laquelle on a ajouté un gène tiré d'une bactérie du sol, *Bacillus thuringiensis*, mortelle pour certains ravageurs du coton.

(2) Surnom donné à l'herbicide – extrêmement toxique pour l'être humain – le plus employé par l'armée des États-Unis au Vietnam afin de détruire les récoltes et de défolier les forêts. Lire Francis Gendreau, « Au Vietnam, l'« agent orange » tue encore », *Le Monde diplomatique*, janvier 2006.

(3) Lire Aurélien Bernier, « La poudre aux yeux de l'évaluation des OGM », *Le Monde diplomatique*, novembre 2006.

(4) M. Taylor est actuellement jugé par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, pour avoir soutenu, dans ce pays, le Front révolutionnaire uni (RUF), mouvement rebelle responsable de crimes contre l'humanité.

Depuis le non-lieu prononcé par la justice, un mouvement des « femmes en noir » se réunit, chaque premier dimanche du mois, au cimetière de Goughin (à Ouagadougou), où sont enterrés le journaliste et ses compagnons. À cette occasion, elles font des prières et réclament la réouverture du dossier. Malgré les menaces et les intimidations, elles veulent affirmer la présence des femmes dans les luttes pour l'émancipation et la citoyenneté. Zongo a libéré la parole. Des conférences sont organisées en mémoire des victimes, des prix sont attribués en leur nom, etc.

Les artistes musiciens du continent se joignent à la lutte des Burkinabés pour la justice. Le journaliste assassiné est cité dans *Les Martyrs* du chanteur ivoirien Tiken Jah Fakoly (4). Une autre figure emblématique du reggae, Alpha Blondy, lui a consacré une chanson dont le refrain est : « Au clair de la lune, mon ami Zongo, prête-moi ta plume et j'écrirai un mot... » Chanteurs, militants, associations... tous sont animés d'une même volonté : mettre un terme à l'impunité, en finir avec le crime politique au Burkina Faso et dans le reste du continent.

Les autorités burkinabés ont-elles compris ce qui se passe dans leur pays ? Ont-elles compris ce que révèle l'émotion provoquée en Afrique et dans le monde entier par l'assassinat de Zongo, de ses compagnons et de bien d'autres dont les tombes restent parfois inconnues ?

(1) Son jeune frère Ernest Yembi Zongo, son chauffeur Abdoulaye Nikiéma, dit « Ablassé », et un de ses employés, Blaise Ilboudou.

(2) Lire Bruno Jaffré, « L'affaire Zongo ébranle le Burkina Faso », *Le Monde diplomatique*, août 1999.

(3) Le socialiste Guy Penne et les anciens ministres de la coopération de droite Michel Roussin (aujourd'hui responsable de la banque Boloré) ou Jacques Godefroid (ministre de la coopération du gouvernement Juppé) figurent parmi ces puissants soutiens politiques.

(4) Dans l'album *Cours d'histoire*, sorti en Côte d'Ivoire en 1999.

L'Atlas

300 cartes pour comprendre

Un monde à l'envers

14 €

En vente à partir du 27 février

INÉDIT

LA COLÈRE DES PAYSANS AFRICAINS

du Burkina Faso

comme le sésame (5). Mais, en réalité, son endettement, son faible niveau d'instruction ainsi que les produits fournis par les sociétés cotonières le rendent très dépendant du système. M. Yezuma Do, producteur, raconte : « Ils sont venus avec les autorités et les gendarmes pour nous dire que l'année prochaine nous ferons tous du Bt, parce que c'est mieux pour nous. Mais ils ne nous disent pas le prix des semences. Et si nous refusons, l'UNPCB nous prévient que nous ne pourrions pas égrener notre coton conventionnel dans la région. » De guerre lasse, M. Do envisage, avec de nombreux voisins, de renoncer à la culture du coton.

L'UNPCB et les sociétés cotonières se sont constituées en Association interprofessionnelle du coton au Burkina (AICB). En concertation avec les chercheurs de

l'Inera et Monsanto, l'AICB supervise la formation des techniciens et des producteurs. C'est elle qui fixera le prix de la semence Bt pour 2009... La boucle est bouclée. En 2008, douze mille hectares de coton Bt, type Bollgard II, ont été mis en culture afin de procurer les semences pour trois cent mille à quatre cent mille hectares, l'ANB ayant autorisé la production commerciale du coton Bt pour 2009.

Qu'en sera-t-il réellement ? Si la semence de coton conventionnel prélevée sur la récolte ne coûte que 900 francs CFA (1,37 euro) l'hectare, en revanche les droits de propriété intellectuelle (DPI) dus à Monsanto risquent de dépasser les 30 000 francs CFA (45 euros) à l'hectare (6). En se contentant de rassurer les paysans en leur promettant que le prix n'excèdera pas leurs moyens.

M. Traoré, on a enjoint aux producteurs de coton de garder un stock de pesticides de sécurité « au cas où ». Ce qui signifie que le recours aux produits chimiques ne diminue pas à coup sûr.

En effet, deux phénomènes peuvent se produire : l'apparition de chenilles résistantes au gène (en quatre ou cinq ans) et de ravageurs secondaires non maîtrisés par le gène. Les États-Unis et l'Inde ont été confrontés à ce problème. Curieusement, si le Comité consultatif international du coton (CCIC) (8), réuni à Ouagadougou le 17 au 21 novembre 2008, a vanté la réussite spectaculaire du coton Bt indien (six années consécutives de rendements croissants), aucune mention n'a été faite de la vague de suicides chez les petits producteurs ruinés par une production bien inférieure à ce qu'on leur avait fait miroiter.

Quant à la réduction des coûts, il est bien hasardeux d'avancer un chiffre alors que Monsanto garde jalousement le secret du prix des DPI, qui s'ajoutent à celui des intrants et des herbicides. À supposer que les rendements soient meilleurs (9), la différence ne permettra guère plus que d'éponger le surcoût des DPI.

L'argument auquel les cultivateurs sont le plus sensibles reste la diminution des pesticides que Monsanto fait miroiter. En effet, pendant les jours d'épandage, il est fréquent que les agriculteurs dorment dans leurs champs avec toute leur famille, s'exposant ainsi à la toxicité importante de ces produits. Or on peut utiliser un insecticide naturel tiré du margousier, un arbre croquant en Afrique de l'Ouest. Un encadrement technique suffit, comme le

montrent des expériences menées au Mali sur 10 % des surfaces cotonières par la Compagnie malienne pour le développement des textiles (CMDT). En 2001, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a, de son côté, lancé un projet de gestion intégrée de la production et des déprédateurs (GIPD) visant à réduire, voire à supprimer, l'utilisation des pesticides. Cependant, rien n'est fait pour ce programme GIPD dépasse le stade des essais pilotes. De plus, « l'UNPCB se comporte comme une milice au sein du monde paysan en renforçant la politique de la Sofitex qui nous impose des intrants et des insecticides, sans nous donner la possibilité de les refuser », proteste M. Do.

Parmi les solutions de rechange aux OGM, il existe le coton bio et équitable que l'association Helvetas a lancé au Mali en 2002, au Burkina Faso en 2004 : aucun produit chimique, fumure organique (gratuite), récolte de première qualité... Le sol se régénère au lieu de se dégrader. Le kilo de coton est payé 328 francs CFA (0,50 euro) au producteur, contre 165 francs CFA (0,25 euro) pour le coton conventionnel. La filière regroupe déjà quelque cinq mille petits producteurs sur

environ sept mille hectares répartis sur les trois régions. Ouest, Centre et Est, du Burkina. Mais plusieurs facteurs semblent freiner son expansion : outre les interventions sonantes et trébuchantes de Monsanto, allié aux institutions financières internationales, le transport du fumier organique nécessite un âne et une charrette. Rares sont les paysans qui disposent de ces moyens.

Selon M. Abdoulaye Ouédraogo, responsable de la filière coton à Helvetas Burkina, « ici, il n'y a pas d'avenir pour les OGM. D'abord pour des raisons climatiques. Ensuite parce que les petits producteurs n'appliquent jamais les consignes. Ils se préoccupent d'abord de remplir les greniers pour nourrir la famille : le coton vient seulement après. Ce n'est pas comme aux États-Unis, où l'on pratique la monoculture à perte de vue... »

L'acharnement pro-OGM s'explique alors non seulement par la volonté des transnationales, mais aussi par l'enrichissement qui en retire une classe privilégiée au détriment de l'intérêt du pays.

FRANÇOISE GÉRARD.

Un front anti-OGM

UN FRONT anti-OGM rassemblant des associations s'est constitué : la Coalition pour la conservation du patrimoine génétique africain (Copenag). Des groupements de pays voisins en part part (Béni, Mali, Côte d'Ivoire, Niger, Togo et Sénégal). Bien que ses capacités financières soient restreintes, la Copenag a organisé en février 2007 une caravane à travers la sous-région afin de sensibiliser et d'informer les populations du danger qui les menace. Cette manifestation s'est achevée par une marche de protestation dans les rues de Ouagadougou. Sur les pancartes, on pouvait lire : « Non au diktat des multinationales » ; « Cultiver bio, c'est véritablement protéger notre environnement » ; « Les accords de partenariat économiques (7) et les OGM ne sont pas des solutions pour l'Afrique, ils sont même contre nous : stop-réflexions-résiste ».

Un participant résumait ainsi le problème : « Si c'est ça les OGM, nous n'en voulons pas ! Et ce que nos responsables travaillent vraiment pour notre bien ? Il faut dès à présent introduire partout l'information et la sensibilisation sur les OGM : ils ne passeront jamais par l'Afrique... » Et de s'inquiéter des effets de la « propagande » des partisans du coton transgénique.

Il vrait que le front pro-OGM ne lésine pas sur la dépense, bénéficiant du soutien du gouvernement : conférences de presse, voyages d'études entièrement payés, sorties sur le terrain, films d'« information »... Les dépliantés sur papier glacé de Monsanto décrivent un monde idyllique à l'aide des statistiques de l'Inera. Ils prétendent que les semences OGM Bollgard II apporteront : une augmentation moyenne de rendement de 45 %, une réduction des pesticides de six à deux passages, une réduction des coûts de 62 %, d'où une économie de 12 525 francs CFA par hectare (soit 20 euros) et, par conséquent, un

bienfait pour la santé des cultivateurs et pour l'environnement.

Or rien ne paraît plus aléatoire que le « rendement moyen » dans un pays soumis à une pluviométrie capricieuse. S'il ne pleut pas, il arrive que les paysans soient obligés de procéder jusqu'à deux ou trois semis successifs. Lorsque le prix des semences est négligeable, il s'agit « seulement » d'un surcoût de travail. Mais, si on doit acquiescer les DPI, à combien reviendra un hectare de coton ? En outre, il s'avère que le gène miraculeux reste sensible à la sécheresse et qu'il dégénère à mesure que la plante croît. Dernière déconvenue : lors d'un atelier animé par l'Union européenne auquel participait



BRUCE CLARKE. - « Le Plaisir du choix » (2004)



ANNECY. Le 20 février, à 20 heures (lieu à préciser auprès du correspondant) : « Palestine, de la résistance à la résilience », avec Nabil El-Haggag. (Tel. : 04-50-64-10-88)

BEFORT. Le 10 février, à 20 h 30, à la Maison du peuple : « Gaza : risques d'embarquement du Proche-Orient ? », avec Alain Gresh. Le 26 février, à 20 h 30, au centre social et culturel des Résiliences, 4, rue de Madrid (espace café) : « Fichages, expulsions, criminalisation, « bavures policières » : la dérive sécuritaire en marche », avec Maurice Rajsfus. (Tel. : 03-84-30-35-73 ; Odile-Mango@wanadoo.fr)

CLERMONT-FERRAND. Le 7 février, à 17 heures, au café-lecture Les Augustes, 5, rue Sous-les-Augustins : « Souffrance au travail. Quels mécanismes en cause ? », avec Marine Pejoan, psychiatre, et Marie-Andrée Badiou-Vigüé. (Tel. : 06-62-69-81-80 ; naviguier@yahoo.fr)

DIJON. Le 10 février, à 18 h 30, à la Maison des associations, rue des Corveteurs : permanence des AMO Dijon. Le 14 février, à 14 heures, sur Radio Campus (92.2), émission mensuelle « Vu du Monde ». (Tel. : 03-80-47-51-24 ; amnie.munier-petit@laposte.net)

DORDOGNE. Le 4 février, à 20 h 30, au Foyer municipal de Montpon-Ménestérol, rue Henri-Laborde : débat autour d'un article du Monde diplomatique. (Tel. : 05-53-82-08-03 ; henri.compa@wanadoo.fr)

GRONDE. Le 9 février, à 20 h 30, à l'Athénée municipal à Bordeaux : ren-

contre avec Shlomo Sand, autour de son ouvrage *Comment le peuple juif fut inventé*. (Commentaire en partenariat avec Palestine 33 et l'UJFP. Le 18 février : à Bordeaux, à 20 h 30, Chez le pépère, 19, rue Georges-Bonnet, rencontre autour d'un article du « Diplo ». (Tel. : 06-85-74-96-62 ; amd.jp@yvelines.com ; wanadoo.fr)

GRENOBLE. Le 3 février, à 20 h 30, au Tonneau de Diogène, 6, place Notre-Dame : « Le capitalisme entre finance et connaissance », avec Gabriel Collès. (Tel. : 04-76-88-82-83 ; jacques.toledano@wanadoo.fr)

LA ROCHE-SUR-YON. Le 7 février, à 10 heures, local de la LDH, galerie de l'Empire, 3, place Napoléon, « café-Diplo ». La politique agricole commune (PAC). (Tel. : 06-09-99-27-97 ; marcordeau@wanadoo.fr)

LILLE ET NORD. Le 11 février, à 20 h 30, à la MRES, 23, rue Gosselet, à Lille : « Gaza : permis de tuer ? », avec Nabil El-Haggag. Le 16 février, à 20 heures, scène nationale de La Rose des vents, boulevard Van-Gogh, à Villeneuve-d'Ascq : « Droit du travail, en arrière toute ! », avec Gérard Floche. (Tel. : 06-24-85-22-71 ; amd-nord@yahoo.fr)

METZ. Le 12 février, à 18 h 30, au Café Jehanne d'Arc, place Jehanne-d'Arc, « café-Diplo » : « Plus de soixante ans de conflits : Israël-Palestine ». (Tel. : 03-87-51-31-46)

MONTARGIS. Le 21 février, à 15 heures, au local d'Artisans du monde, 3, rue Jean-Jaures, à Châlottes-sur-Loing : « De retour du Guatemala », avec Georges Quinquès. (Tel. : 02-38-94-63-84 ; pitiherr@orange.fr)

TOULOUSE. Le 5 février, à 20 h 30, salle de la mairie du Pont des Demoiselles, réunion mensuelle des Amis et des lecteurs de la région. Le 19 février, à 20 h 30, salle du Sénéchal, 17, rue de Rémusat : « Semons la biodiversité, nous sommes ce que nous semons », avec Guy Kastler. En partenariat avec Attac, Les Amis de la Terre en Midi-Pyrénées et le collectif OGM31. (Tel. : 05-61-80-54-66 ; marc-claude.antoine@free.fr)

TOURS. Le 11 février, à 13 heures, sur Radio Béton (93.6) : présentation du « Diplo » du mois par Philippe Arnaud. Le 6 février, à 20 h 30, association Jeunesse et Habitat, 16, rue Bernard-Palissy : « La guerre de Gaza et ses conséquences ». (Tel. : 02-47-27-67-25)

VALENCE. Le 4 février, à 18 h 30, Université Stendhal, pôle universitaire La Tour-Maubourg, 87, avenue de Romans : « L'Europe et la démocratie », avec Pierre Lévy, auteur de *Bastille République Nation* (Michalon) et Jacques Nikonoff, porte-parole national du Mouvement politique d'éducation populaire (MPEP). En partenariat avec le pôle universitaire La Tour-Maubourg. (Tel. : 04-75-62-06 ; suzanne.dejourn@wanadoo.fr)

PARIS ET BANLIEUE

PARIS. Le 10 février, à 20 heures, au foyer de Grenelle, 17, rue de l'Avre : « Les conflits en Afrique », avec Michel Galy. (Tel. : 01-47-34-60-27)

SEINE-ET-MARNE. Le 6 février, à 20 h 30, salle de l'Alhambra, rue de la Bredauche, à Nemours : « Le krach du libéralisme : origine, conséquences et perspectives », avec Laurent Cordonnier. Avec le soutien d'Attac 77 Sud et le CCOMC Nemours. (Tel. : 01-60-66-33-92 ; amd77@wanadoo.fr)

YVELINES. Le 7 février, à 17 heures, à la mairie de Versailles, chez Clément-Ader : rencontre avec Franck Lepage autour de son ouvrage *L'Éducation populaire, Monsieur, ils n'en ont pas voulu...* (Editions du Cerisier). (Tel. : 06-07-54-77-35 ; eveleveque@wanadoo.fr)

HORS DE FRANCE

GENÈVE. Le 10 février, à 19 heures, au café Gervaise, 4 bis, boulevard James-Fay : « Les anarchistes, appellations peu contrôlées », débat autour de l'article de Jean-Pierre Garnier (*Le Monde diplomatique*, janvier 2009). (amdiplo-suisse@hotmail.com)

LUXEMBOURG. Le 12 février, à 20 heures, au centre culturel de rencontre - abbaye de Neumünster (salle A 11), 2, rue Münster : projection du film *LBO, les insomnies*, suivie d'un débat avec Philippe Matzkowski, scénariste du film avec Olivier Minh. Coorganisé par Attac Luxembourg. (Tel. : 514-273-00-71 ; dreault@coopel.qc.ca)

MONTREAL. Le 27 février, à 17 h 15, au cinéma de l'Office national du film, 1564 Saint-Denis, projection du documentaire *La Bataille de Rubeska* et débat, dans le cadre des Rendez-vous du cinéma québécois. (Tel. : 514-273-00-71 ; dreault@coopel.qc.ca)

SENEGAL. Le 15 février, à 17 heures, à Bantagual : « Quelles alternatives pour les économies faibles ou fragiles face à la crise économique mondiale ? ». Le 28 février, à Medina El Hadj : « Place et rôle d'un village du Sud dans la mondialisation : le cas de Medina El Hadj ». (amd_senegal@yahoo.fr)

TOKYO. Le 1^{er} février, à 10 heures, Shirakane, International Peace Research Institute Meiji-Ku University, Main Building (salle 10 F) : « Les médias et les mouvements pacifistes au Japon », avec Hitoshi Sakurai. (Tel. : 03-5421-5652 ; prime@prime.meiji-ku.ac.jp)

1-3, avenue Stephen-Pichon - Tél. : 01-53-94-96-66
www.amis.monde-diplomatique.fr